

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal du 6 février 2015

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quinze et le six du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 février 2015 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2014.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

#### CCALL - Communauté de commune Amancey Loue Lison – 8 décembre 2014 (Serge Monnet, Hubert Juste)

**Finances** - Le président de la CCALL, le président de la commission finance et le secrétaire général de la CCALL se sont rendus en préfecture après avoir été alertés sur la situation financière de la CCALL. Des propositions pour remédier à cette situation seront débattues lors des prochains conseils communautaires. Philippe Maréchal regrette que les conseillers communautaires n'aient jamais été informés lors du précédent mandat de ces alertes de la préfecture qui existaient déjà et des analyses financières du trésorier et du cabinet mandaté par le bureau qui prévoyaient le déficit du budget général en 2018. Il adressera à chaque conseiller municipal un document d'inventaire des finances intercommunales.

Joël Bole propose que les surfaces vacantes de la maison des services soient louées à des entreprises de services pour essayer de rentabiliser un peu ce bâtiment.

**Environnement** – Le contrat de collecte des ordures ménagères a été renouvelé à la société Willy WETZEL (seule offre reçue) pour un montant annuel de 98 414 € HT (soit 4 % d'augmentation par rapport au tarif 2014). En cas de passage à une collecte toutes les 2 semaines, ce coût annuel passerait à 87 054 € HT. Le tarif de la redevance des ordures ménagères de 2014 est reconduit à l'identique pour 2015.

L'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux a été rejeté étant donné le peu de communes intéressées et les problèmes d'organisation que cela entraînerait.

**Chauferie bois** – Une réunion s'est tenue avec les abonnés, qui se sont montrés satisfaits. Une fiche par abonné sera rédigée par Sébastien Renard pour signaler les dysfonctionnements à IDEX. Le contrat de Joseph COEURDEVEY a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014 en attendant la prise de fonction de Sébastien RENARD.

**Bâtiments** – Bilan financier de la maison de santé : Le montant provisoire (il reste quelques factures qui doivent arriver) s'élève à 1 038 833 €, soit pour l'instant 7687 € de moins que le marché initial.

La livraison de l'école de musique intercommunale est prévue pour fin février.

Les marchés de travaux pour la construction du bâtiment d'accueil de la source du Lison ont été attribués pour un montant total de 307 154 € HT (60 000 € sous l'estimation initiale).

**Tourisme** – Taxe de séjour : les tarifs de 2014 sont reconduits pour 2015.

Le conseil communautaire valide le plan de financement du bâtiment d'accueil de la source du Lison. La part restant à la charge de la CCALL après subventions est de 58 692 € HT, soit 16,9 % (Commissariat de Massif 28,9 %, Région 16,8 % Département 37,1%) et autorise le président à déposer les demandes de subventions.

**Personnel** – Le conseil communautaire valide la création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à la place du poste de rédacteur principale de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre l'avancement en grade de Chantal BLONDEAU.

**Questions diverses** – La CCALL a été sollicitée par le SYDED pour la création d'une borne de recharge de voitures électriques vers le centre commercial. Le gymnase est mis à disposition gratuitement pour le Téléthon

## **CCALL – Communauté de commune Amancey Loue Lison – 26 janvier 2015 (Serge Monnet, Hubert Juste)**

**Tourisme** – Le barème de la taxe de séjour voté lors du précédent conseil communautaire doit être revu car une nouvelle loi votée en décembre instaure des exonérations pour les personnes mineures. Afin de compenser ces exonérations, l'office de tourisme d'Ornans propose un montant de taxe de séjour revu à la hausse (l'OT souhaite également que la CCALL augmente progressivement sa participation à l'OT jusqu'à hauteur de 40 000 €. Comme le conseil communautaire ne souhaite pas que la participation de la collectivité augmente, l'augmentation de la participation CCALL à l'OT passe par l'augmentation des recettes de la taxe de séjour). Le conseil communautaire demande à l'OT de revoir les montants de taxe de séjour pour garder une progressivité des montants en fonction des catégories d'hébergements.

**Finances** – Débat d'orientation budgétaire : d'une façon générale, il faut essayer de diminuer les recettes et/ou augmenter les recettes pour reconstituer les marges lors des prochains exercices :

- politique salariale : dépenses incompressibles, mais qui restent stables dans la limite de l'évolution de carrière des agents.
- socio-culturel : limite à ne pas dépasser : 29 % des 4 taxes (150 000 € en 2014)
- politique touristique : compenser l'augmentation de participation demandée par l'office de tourisme par une hausse de la taxe de séjour. Le budget tourisme ne doit pas dépasser 3,5 % des 4 taxes.
- bâtiments : fin des opérations en cours (maison de santé, école de musique, source du lison) . Essayer d'avoir une meilleure utilisation des locaux intercommunaux pour en rentabiliser les coûts.
- Fiscalité : augmentation des recettes de 40 000 €, soit une augmentation de 10 % des 4 taxes pour la part intercommunale.
- Réaménagement des crédits en cours d'étude.

**Question diverses** – Le marché pour le transport à la demande est renouvelé.

## **SIVU-RPI – 22 décembre 2014 (Serge Monnet, Karine Grandidier)**

Le SIVU valide le paiement des heures pour les remplacements des contractuelles en arrêt maladie.

Le SIVU autorise le président à signer une convention avec l'ADEME permettant de toucher une subvention de 200 000 € pour la construction du bâtiment scolaire dans le cadre de l'appel à projet Effilogis.

Le SIVU valide la suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe pour permettre l'avancement en grade des personnels.

Le contrat d'assurance est renouvelé pour un an (un nouveau contrat sera négocié pour le nouveau bâtiment).

Le SIVU valide les budgets prévisionnels 2015 présentés par Familles Rurales pour les TAP et périscolaire (sur la base de 60 enfants jusqu'en juin et 90 à partir de la rentrée) : participation du SIVU de 19138 € pour les TAP et participation de 55 660 € pour le périscolaire (il convient ensuite de retirer des ces participations le montant de mise à disposition des locaux et les subventions que reçoit le SIVU).

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

---

### **Voirie**

Un aménagement a été réalisé dans le fossé sous la cascade de l'Adhuy afin que l'eau s'écoule bien par les buses sous le chemin et ne ravine plus sur le chemin.

### **Bâtiments communaux**

Un bus de ramassage scolaire a heurté le kiosque de la place lorsqu'elle était enneigée, occasionnant des dégâts au niveau du muret et du chéneau. Robert LAMY va contacter le chauffeur pour la prise en charge de la réparation de ces dégâts.

Une partie du mur de soutènement de la rue de la Fontaine s'est effondré. Un devis a été demandé à l'entreprise Satory de Fertans, un autre devis sera demandé à l'entreprise Languille à Malans. Par la même occasion, un devis sera demandé pour la réfection de la couverture du mur d'entrée du cimetière (des tuiles ont déjà été achetées à cet effet).

### **Incendie**

Le rapport de visite des points d'eau effectué par les sapeurs pompiers indique qu'il manque un bouchon de 65 mm sur la borne incendie à l'angle de la Grande Rue et de la rue de la Fontaine des Sages. Cédric NICOLET est chargé de trouver un fournisseur pour remplacer ce bouchon. Il indique par ailleurs qu'il pourrait être intéressant de créer une

prise incendie directement dans la réserve d'eau pour couvrir la rue du Verger et la rue de l'École.

## AFFOUAGE – VENTE DE BOIS

---

### Vente par soumission du restant de la coupe 2014

Le lot n° 1 a été attribué à Boris CHILLARON-PEREZ au prix de 3 € le stère (une seule offre reçue) et les lots n° 2 et 3 ont été attribués à Gilles POURCELOT au prix de 6 € le stère (une seule offre reçue).

### Affouage 2015

L'abattage du reste des arbres de la coupe 2015 (parcelles 16-17) vient d'être terminé par M. NICOLET. Robert LAMY et André WINNINGER vont marquer les houppiers (environ 70) afin de les répartir aux affouagistes. Un tirage au sort de ces compléments de portions sera organisé dès que les lots seront marqués (Tirage au sort : vendredi 20 février à 19h30 à la mairie).

Les grumes (22 m³ de chêne, 83 m³ de hêtre, 20 m³ d'autres essences) seront mises en vente lors de la vente de l'ONF du 26 février à Rougemont.

## ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CLÉRON AU SYNDICAT SCOLAIRE

---

La commune de Cléron a souhaité intégrer le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion de l'école Intercommunale (Amancey, Amondans, Bolandoz, Fertans, Malans, Montmahoux) à partir de la rentrée 2015 car son école était menacée de fermeture de classe en raison de la baisse des effectifs. Le Conseil municipal de Cléron a délibéré favorablement en ce sens le 15 mai 2014. Le SIVU a également délibéré favorablement le 24 juin 2014, considérant que l'arrivée de Cléron permettrait de renforcer les effectifs et pérenniser les classes existantes, tout en élargissant la mutualisation des coûts de construction du nouveau bâtiment scolaire. L'intégration des élèves de Cléron a d'ailleurs été prise en compte dans le projet de nouveau bâtiment scolaire. Il reste donc à chaque commune membre du SIVU de délibérer pour valider la demande d'adhésion de Cléron au SIVU et la modification des statuts du SIVU qui en résulte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Cléron au SIVU-RPI.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## FACTURATION D'EAU

---

Sophie GARNIER a envoyé un courrier pour signaler un problème avec sa facture d'eau. Le compteur est à son nom alors qu'il est placé sur l'arrivée d'eau générale qui dessert tous les appartements de la grange du 10 place du village. Le dernier relevé fait état d'une consommation de 371 m³, alors que le sous compteur placé par le propriétaire dans son appartement affiche une consommation normale. Il y a donc encore probablement une fuite dans un autre appartement que le sien. Elle demande que la règle qui avait été décidée lors d'un précédent conseil municipal lui soit appliquée : exonération de la part de l'assainissement sur le volume d'eau correspondant à la fuite. Étant donné que le compteur installé par la commune est un compteur sur l'arrivée d'eau générale qui dessert l'ensemble des appartements de Il semblerait plus normal de facturer ce compteur au propriétaire qui répartira ces charges aux locataires.

Le conseil municipal décide donc :

- de minorer la part assainissement de la facture d'eau à 55 m³ (consommation nationale moyenne pour une personne)
- d'annuler la facture émise au nom de Sophie GARNIER et d'adresser la facture ainsi modifiée à sa propriétaire, Gisèle BLESSIG.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

---

Les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015. Il est demandé aux conseillers municipaux de contacter les électeurs dans leur entourage pour voir s'ils veulent tenir une permanence au bureau de vote, en particulier les nouveaux jeunes électeurs.

Les tours de gardes du bureau de vote seront définis lors du prochain conseil municipal, en fonction du nombre de volontaires (soit 4 tours de 2h30, soit 5 tours de 2h).

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

---

Le collège du sacré cœur à Amancey a adressé à la mairie une demande d'aide financière pour un voyage scolaire en Angleterre auquel participeront 2 enfants du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision de principe suivante qui sera également applicable aux demandes ultérieures de subvention pour les voyages scolaires des collégiens :

La commune accorde une subvention à hauteur de 30 € pour les voyages scolaires des collégiens par enfant de la commune y participant.

Le maire rappelle qu'en ce qui concerne les voyages scolaires des écoliers, ceux-ci sont déjà pris en charge par la commune à travers sa participation au SIVU-RPI qui finance les écoles primaires.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES

---

### Commission administrative de révision des listes électorales.

La commission administrative de révision des listes électorales est constituée du maire, d'un délégué désigné par l'administration et d'un délégué désigné par le Tribunal d'Instance.

Hubert JUSTE a été désigné par l'administration après les dernières élections municipales. Serge MONNET avait été désigné en 2008 par le Tribunal d'Instance, qui n'a pas désigné de nouveau délégué après les élections municipales de 2014. Il occupe donc désormais 2 des 3 sièges de la commission.

Le conseil municipal décide de demander au Tribunal d'Instance de nommer un nouveau délégué afin que 3 personnes différentes puissent siéger dans cette commission. Les personnes proposées au Tribunal d'Instance pour la désignation d'un nouveau délégué sont : André WINNINGER et Karine GRANDIDIER.

### Détecteurs de fumée

La loi ALUR impose aux propriétaires d'équiper les logements d'un détecteur de fumée avant le 8 mars 2014 (la loi MACRON en cours de vote à l'assemblée repousse le délai à 2016). Hubert JUSTE indique qu'il a trouvé un modèle répondant à la norme NF EN 14604 au prix de 11 €. Devant le faible coût de cet investissement, le conseil municipal décide d'équiper non seulement les 6 logements communaux mais également de mettre un détecteur à la mairie et dans la salle des fêtes puisque ces locaux y reçoivent du public.

### Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 6 mars (Budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.